



Visite de courtoisie

Par jb650

Bonjour,

Je suis nouveau locataire d'un logement individuelle qui se trouve dans le début d'une impasse a l'abri des regards dans un petit bourg.

L'agent de location a insisté pour faire une visite de courtoisie que j'ai du accepter avec beaucoup de difficulté (j'ai du faire beaucoup de compromis pour la caller avec leur disponibilité).

Je dispose d'un portail (double porte) suivie une cour bétonnée de 10mx10m et puis un garage.

Je gare mon véhicule a cette emplacement et ma petite remorque (a gauche) et je tends mon linge sur la partie droite de cette cour (elle est ensoleillée a partir de l'après midi).

Le jour de cette fameuse visite, l'agent de location était accompagnée d'une autre personne (qui ne s'est pas présentée !) elles sont rentrés a l'intérieur de la cour en ouvrant le portail sans notre autorisation et et j'avais mon linge de tendu.

Lors de la visite, l'agent de location ma demandé d'arrêter de stationner mon véhicule et de tendre mon linge car je dégrade l'image de son bien!

J'ai expliqué a l'agent que je ne dispose pas de sèche linge et je préfère tendre moin longe au soleil et de garer mon véhicule a l'intérieur de ma cour et pas sur le trottoir.

A la fin De cette visite, l'agent de l'extérieur il s'amuser a prendre des photos et je lui est demander d'arrêter et de les effacer, mais elle a refusée en me disant : ne vous inquiétez pas vous allez recevoir un courrier et c'est pour comparer, vous avez 3 semaine pour m'enlever tout ça sinon on passe à autre chose !

Je voudrais savoir si le propriétaire a le droit de m'interdire de tendres mon linge dans ma cour et stationner mon véhicule et de prendre des photos de l'intérieur de la maison sans mon acceptation ?

Je vous remercie d'avance pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quelle courtoisie en effet !

Vous pouviez refuser cette visite qui n'a d'autre objectif que de vous importuner...

Et dès lors que votre cour est bien privative (vérifiez sur le bail), vous y mettez votre voiture et votre linge comme vous voulez.

Si vous recevez un courrier, vous répondez par courrier RAR avec l'article 6 de la loi 89-462 en y surlignant :

Le bailleur est obligé :

b) D'assurer au locataire la jouissance paisible du logement

Et qu'à l'avenir vous refuserez toute visite non justifiée.

Par Isadore

Bonjour,

Tout dépend de si cette cour est privative et incluse dans la location.

Si ce n'est pas une cour commune ou partagée avec d'autres locataires mais bien une partie de votre logement, vous pouvez y garer votre voiture ou y étendre votre linge.

L'agent de location a insisté pour faire une visite de courtoisie que j'ai du accepter avec beaucoup de difficulté

Vous n'avez aucune obligation d'accepter une visite de ce genre. La prochaine fois envoyez le poliment promener.

Par jb650

Bonjour,

Tous les espaces sont privatifs, je ne partage rien avec les voisins et la surface sur laquelle se trouve mes biens (voiture, remorque, sèche linge) est bétonnée.

J'ai encore une fois eu une visite ce matin, mais je ne pas ouvert le portail, pour rappeler à l'agent immobilier que ma voiture restera garée à l'intérieur et je continuerai de sécher mon linge sur cette surface bétonnée.

Elle m'informe que je vais recevoir un avertissement !

Et que je suis de mauvaise foie !

Et l'agent a bien le droit de prendre des photos de l'intérieur de la propriété sans accord tant qu'il ne fasse pas usage commercial !

C'est le comble

Par Isadore

Bonjour,

Elle m'informe que je vais recevoir un avertissement !

Et deux heures de colle au bout de trois avertissements ? Ou un mot dans le carnet à faire signer à vos parents ?

Et l'agent a bien le droit de prendre des photos de l'intérieur de la propriété sans accord

Il peut photographier la propriété depuis la voie publique tant que personne n'apparaît sur les photographies. En revanche il n'a pas le droit de prendre des photographies à l'intérieur du logement sans votre permission.

Par yapasdequoi

Décidément vous avez tiré le gros lot.

Ne vous laissez pas impressionner.

Si l'agence insiste dites lui que vous allez porter plainte pour harcèlement et atteinte à la vie privée.

Vous pouvez aussi signaler ce comportement abusif au propriétaire (courrier RAR)

Par Isadore

Je viens de corriger ma balise non fermée. Et je n'en reviens toujours pas en lisant le sujet.

Par pure curiosité, j'adorerais savoir comment l'agent va s'y prendre pour vous "mettre un avertissement". Il va peut-être envoyer un courrier en vous disant "épouvantable locataire, comment osez-vous garer votre voiture dans votre cour et mettre du linge à sécher chez vous" ?

Même si honnêtement je peux comprendre cette réaction : un locataire qui gare sa voiture dans la cour ou y fait sécher du linge, ça peut vite mener à la piscine gonflable des enfants sur la terrasse et même dégénérer en bains de soleil sur une chaise longue. Et dans les cas les plus extrêmes on voit des locataires qui invitent des gens à déjeuner ou adoptent des chats... Enfin ils font comme s'ils avaient la jouissance du logement, ces êtres sans moralité !

Par janus2

Bonjour,

Ce logement est-il dans une copropriété ?

Par cgravedoctor

Je recommande une lettre au propriétaire (vous devez avoir ses coordonnées dans votre bail). De nombreuses agences se comportent mal vis-à-vis des locataires. De nombreuses agences considèrent les biens qu'ils ont en gestion comme les leurs propres (jusqu'à mettre des bâtons dans les roues des propriétaires s'ils veulent vendre... -expérience vécue-).

Ces agences détestent qu'on leur rappelle la triste réalité : ils ne sont que des gestionnaires, grassement payés par les propriétaires, à qui ils sont supposés rendre compte de leurs pratiques.

J'ai demandé à chatGPT de proposer un modèle de lettre à votre propriétaire. Il a fait un bon travail. Je vous le partage ci-dessous :

Objet : Plainte concernant les agissements de l'agence de gestion locative

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire afin de vous informer des comportements inadmissibles de l'agence qui gère votre bien, dont je suis actuellement locataire. Il s'agit de plusieurs incidents qui me paraissent constituer une atteinte à mes droits de locataire et à ma tranquillité.

Tout d'abord, lors d'une récente visite dite "de courtoisie", un agent de l'agence, accompagné d'une personne qui ne s'est pas présentée, est entré dans ma cour en ouvrant le portail sans ma permission. J'ai constaté qu'ils ont pris des photos sans mon accord, malgré ma demande explicite d'arrêter. L'agent m'a informé que ces photos seraient utilisées à des fins de comparaison, en me donnant un ultimatum pour retirer ma voiture et mon linge, sous peine de recevoir un avertissement ou d'autres sanctions.

L'agent de location m'a également demandé de ne plus stationner mon véhicule dans ma cour privée, et de cesser d'y étendre mon linge, sous prétexte que cela dégraderait "l'image de la propriété". J'ai rappelé que je n'ai pas de sèche-linge et que ma cour est l'endroit le plus pratique et adapté pour sécher mon linge, sans compter que cela me permet d'éviter de stationner sur le trottoir.

Une seconde visite a eu lieu récemment, où j'ai refusé d'ouvrir le portail en raison de l'attitude précédente de l'agence. Lors de cette nouvelle rencontre, l'agent m'a informé que je recevrai un avertissement, m'accusant d'être de "mauvaise foi". Elle a également affirmé avoir le droit de prendre des photos de l'intérieur de ma propriété sans mon accord, ce qui me semble particulièrement abusif.

Je souhaiterais donc savoir si vous cautionnez ces agissements, car je considère qu'ils dépassent largement le cadre de la gestion locative habituelle. Est-il dans votre intention d'interdire à un locataire de stationner dans sa cour privée ou d'y sécher son linge ? Et plus important encore, l'agence a-t-elle vraiment le droit de pénétrer dans ma cour sans autorisation préalable, et de prendre des photos de ma propriété sans mon consentement ?

Je vous sollicite pour une clarification de ces points, ainsi qu'une intervention auprès de l'agence pour mettre fin à ces pratiques qui, de mon point de vue, nuisent à ma jouissance paisible des lieux.

Dans l'attente de votre réponse et d'une solution à cette situation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Votre nom]

[Adresse du logement]

[Numéro de téléphone]